

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2020
COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

I. ADMINISTRATION GENERALE

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020.** ADOPTÉ
Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020.
- 2) Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.** ADOPTÉ
L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *dans les communes de 1.000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement* ». L'adoption du règlement intérieur se fait sous la forme d'une délibération votée par le Conseil Municipal. L'assemblée délibérante a adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal pour la durée du nouveau mandat.
- ADOPTÉ
- 3) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.**
L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ». Aussi, dans un souci de simplification, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations de ce jour, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.
- 4) Désignation des membres des Commissions Municipales : Modification.** ADOPTÉ
Par délibération n°2020-32 en date du 11 juin 2020, l'assemblée délibérante a désigné les membres du Conseil Municipal dans les 9 commissions municipales suivantes : finances - travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie - enseignement - jeunesse et sports, nouvelles technologies - développement durable, Agenda 21 - seniors - tourisme, animations - culture, commerces - vie, animations et sécurité des quartiers.
Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle, le Conseil Municipal a désigné les conseillers municipaux d'opposition au sein des commissions municipales.
- 5) Composition de la Commission d'appel d'offres : Modification.** ADOPTÉ
Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 11 juin 2020, a désigné ses représentants à la Commission d'Appel d'Offres (délibération n°2020-34). La CAO est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin secret. Par conséquent, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des conseillers municipaux d'opposition au sein de la commission d'appel d'offres.
- 6) Création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et désignation de ses membres : Modification.** ADOPTÉ
La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est la commission qui ouvre les plis, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres à la délégation de service public. La CDSP est une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres.
La composition de la CDSP et celle de la CAO sont identiques, l'article L.1414-2 du CGCT (relatif aux marchés publics) renvoyant à l'article L.1411-5 pour l'élection de la CAO. Par délibération n°2020-35 en date du 11 juin 2020, l'assemblée délibérante a approuvé la création de cette commission et en a désigné les membres. Par ailleurs, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des conseillers municipaux d'opposition au sein de la CDSP.

7) Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Modification. ADOPTE

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 11 juin 2020, a fixé la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale par délibération n°2020-36, à savoir 16 membres, dont 8 membres élus au sein du Conseil Municipal. Par délibération n°2020-37, l'assemblée délibérante a ensuite procédé à l'élection de ses représentants. S'agissant d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un conseiller municipal d'opposition.

8) Désignation d'un « correspondant défense », membre du Conseil Municipal. ADOPTE

Afin de maintenir les relations entre la société et les forces armées, après la professionnalisation et la suspension de la conscription, il a été mis en place dans chaque commune un « correspondant défense », membre du Conseil Municipal. Il a vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune. A la demande du Ministère des armées, Commandement interarmées de zone défense et de sécurité nord, l'assemblée délibérante a désigné son « correspondant défense », au scrutin uninominal majoritaire.

9) Désignation d'un « référent en sécurité routière », membre du Conseil Municipal. ADOPTE

Dans le cadre de la politique locale de sécurité routière, chaque commune dispose d'un élu « référent en sécurité routière ». Il est l'interlocuteur privilégié de la Préfecture, constituant dans le département un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités. A la demande de la Préfecture, le Conseil Municipal a désigné son « référent en sécurité routière », au scrutin uninominal majoritaire.

10) Désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association « Festival de la Côte d'Opale ». ADOPTE

Le Conseil d'Administration de l'Association « Festival de la Côte d'Opale » comprend un représentant du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ce délégué au scrutin uninominal majoritaire.

11) Désignation des délégués au Syndicat mixte EDEN 62. ADOPTE

La commune adhère au Syndicat mixte EDEN 62 (Espaces DÉpartementaux Naturels), qui a pour mission d'aménager et de gérer les espaces naturels sensibles du Pas-de-Calais, propriété du Département, du Conservatoire du Littoral, de communes ou d'organismes privés, et d'y accueillir le public. Conformément aux statuts du Syndicat, le conseil municipal a désigné, pour représenter la Commune au sein de cette instance, un délégué titulaire et deux délégués suppléants au scrutin uninominal majoritaire.

12) Téléthon : Désignation d'un coordinateur titulaire et d'un suppléant. ADOPTE

Dans le cadre des actions nationales menées pour le Téléthon, la Municipalité souhaite que soient désignés par l'assemblée délibérante un coordinateur titulaire et un suppléant. Le Conseil Municipal a donc procédé à cette élection au scrutin uninominal majoritaire.

13) Transmission du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais au Conseil Municipal pour l'année 2019. ADOPTE

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ». Le compte administratif 2019 de la CAB qui tient lieu de rapport d'activités a été communiqué au Conseil Municipal.

14) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais : Avis du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La portée de ces modifications est détaillée dans la délibération qui est disponible sur Dropbox. Les modifications statutaires concernent tant des modifications de forme que de fond :

- ♦ Compétence facultative – création d'une fourrière automobile,
- ♦ Loi engagement et proximité – suppression des compétences optionnelles.

Conformément aux articles L. 5211-20 et L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a approuvé ces modifications statutaires.

15) Signature d'une convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'Etat. ADOpte

Dans l'optique de faciliter la dématérialisation des relations entre les services de la Préfecture et les Collectivités, l'application ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet aux Collectivités de transmettre rapidement, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission, et fournit aux services de l'Etat un outil d'aide et de suivi au contrôle de légalité. La collectivité utilise ce procédé depuis 2011. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, afin de permettre également la transmission des documents budgétaires et des actes en matière d'urbanisme via ACTES.

➤ RAPPORTEUR : Madame REBAH

16) Création d'un Conseil Municipal des Jeunes et désignation de ses représentants. ADOpte

La Municipalité souhaite créer avec les jeunes Portelois des classes de CM2 des établissements primaires (VALLOIS-CAMUS et SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE) et des 6ème du CES (JEAN MOULIN), un organe de concertation sous la forme d'un "Conseil Municipal des Jeunes". La présidence sera assurée par le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Enseignement. Elle sera composée en outre : de membres permanents : la Conseillère Municipale Déléguée à la Jeunesse et 2 autres membres du Conseil Municipal, 31 enfants qui seront élus parmi l'ensemble des CM2 des établissements primaires (VALLOIS-CAMUS et SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE) et des 6ème du CES (JEAN MOULIN), le service Enseignement de la Ville sera associé ; des personnalités qualifiées pourront y participer selon les thèmes abordés.

II. **FINANCES**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LIEVENS

17) Budget Ville : ADOpte

- Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019.
- Affectation du résultat d'exploitation 2019.

Suite à la demande de la Préfecture, il s'avère nécessaire de prendre une délibération concernant la modification des résultats de clôture de l'exercice 2019 et donc avec pour conséquence celle de l'affectation du résultat d'exploitation 2019 sur l'exercice 2020. Ces modifications ont pour origine des opérations d'ordre non budgétaires passées en 2018 par la Trésorerie et liées à la dissolution du budget Assainissement en 2017.

18) Budget Ville 2020 : Décision modificative n°2. ADOpte

La décision modificative n°2 du budget Ville 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à 213.783,31 Euros, dont 138.383,27 Euros pour la section de fonctionnement et 75.400,04 Euros pour la section d'investissement.

19) Admission en non-valeur de titres. ADOpte

Conformément à la demande de la Trésorerie, il s'avère nécessaire de reconnaître l'admission en non-valeur des titres suivants pour un montant de 254,50 Euros : Dépense à l'article 6541 (créances admises en non valeur) :

- Exercice 2015 : Titre n°743 – 127,50 euros
- Exercice 2016 : Titre n°580 – 47 euros
- Exercice 2016 : Titre n°1127 – 80 euros

20) Demande de garantie d'emprunt d'un montant de 100.000 Euros par le Syndicat Intercommunal Le Portel Outreau (SILPO) auprès du Crédit Agricole Nord de France destiné à financer des travaux à la piscine intercommunale. ADOpte

Le Syndicat Intercommunal Le Portel Outreau (SILPO) va contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de 100.000 Euros, destiné à financer des travaux à la piscine intercommunale « Océane » et sollicite, à cet effet, la garantie d'emprunt des communes du Portel et d'Outreau, à hauteur de 50 % chacune.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

21) Subventions aux associations : état complémentaire 2020 n°1. ADOpte

Le Conseil Municipal a approuvé l'état complémentaire n°1 des subventions aux associations 2020, afin d'accorder une subvention à l'association du Centre Social et Familial Espace Carnot pour un montant de 4.400 Euros.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur COPPIN*

22) Classes d'Éveil et de Découverte du Mont de Coupes : Fixation des tarifs pour l'année 2022. ADOpte

Le Conseil Municipal a approuvé les grilles des tarifs des Classes d'Eveil et de Découverte du Mont de Coupes qui seront applicables pour l'année 2022.

III. PERSONNEL

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

23) Modification du tableau des effectifs. ADOpte

Le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

24) Fixation des modalités d'attribution de reversement de la prime exceptionnelle COVID-19 du Département du Pas-de-Calais à l'égard du personnel des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Territoriale. ADOpte

L'assemblée délibérante a déterminé les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle COVID-19 du Département. Il convient en effet de répartir la dotation de fonctionnement 2020 spécifique de la résidence autonomie « Léon Gournay » au bénéfice de l'ensemble du personnel ayant concouru au respect des règles sanitaires s'imposant à la résidence autonomie durant le confinement.

IV. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

➤ RAPPORTEUR : *Madame DEWALLE.*

➔ Présentation au Conseil Municipal d'un bilan sur les animations estivales.

Un bilan sur les animations estivales du pôle animations a été présenté à l'Assemblée Municipale.

➤ RAPPORTEURS : *Monsieur LEPRETRE – Madame REBAH*

➔ Présentation au Conseil Municipal d'un bilan sur les activités estivales 2020 du Pôle Famille (Jeunesse et Sports).

Le Pôle Famille a proposé de nombreuses activités aux jeunes durant l'été.

Un bilan quantitatif et qualitatif de cette saison estivale a été présenté à l'Assemblée.

V. **URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur DUVAL*

25) **Vente amiable de l'immeuble sis 92/94, rue Carnot au Portel, cadastré AH 35.**

ADOPTE

L'immeuble sis 92/94, rue Carnot au PORTEL, cadastré AH 35, étant libre d'occupation, il est prévu de procéder sa cession amiable, à Monsieur Benoît PONT et Madame Christèle COTTE, pour un montant de 132.000 Euros.

VI. **SUBVENTIONS - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LEDEZ*

26) **Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) : Demande de subvention 2020.**

ADOPTE

Le Conseil Municipal a approuvé les projets ci-dessous et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'Etat au taux maximum au titre de la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.) pour 2020.

Par courrier en date du 31 juillet dernier, Monsieur le Préfet nous a informé qu'il abondait les subventions accordées de 120.000 Euros supplémentaires, soit un total de 420.000 Euros.

Par conséquent, le Conseil Municipal a approuvé les plans de financement réactualisés pour les dossiers suivants :

- ✓ Aménagement du cadre de vie sur le quartier prioritaire des Résidences : 1ère phase (rue Carnot et rue Chateaubriand), pour un montant de 162.500 Euros HT.
- ✓ Aménagement du cadre de vie sur le quartier en veille des quais : 1ère phase (rue de l'Aigle et rue Jean Bart) pour un montant de 348.759 Euros HT.

27) **Aménagement du cadre de vie du quartier prioritaire des résidences : rénovation du groupe scolaire Vallois et de l'école La Fontaine : Demande de subvention auprès du Département.**

ADOPTE

Dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services aux habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active », il est prévu de solliciter une subvention auprès du Département, pour l'opération dénommée « aménagement du cadre de vie des résidences : rénovation du groupe scolaire Vallois et de l'école La Fontaine ». Le montant des travaux est estimé à 199.299,90 Euros HT.

➤ RAPPORTEUR : *Madame Stéphanie LENGAGNE*

28) **La culture au cœur de la concertation citoyenne : Demande de subvention 2020.**

ADOPTE

Afin de connaître les envies des habitants en matière de culture, la Ville du Portel organise des consultations citoyennes. Autour de moments récréatifs avec musique, spectacles, jeux... le public est accueilli et consulté sur ses besoins et envies dans les différents champs culturels : littérature, cinéma, patrimoine, concert, théâtre, numérique... Dans le cadre cette opération « la culture au cœur de la consultation citoyenne » d'un montant de 5.360 Euros, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de « Nos quartiers d'été » à hauteur de 4.000 Euros.

29) **Adopte un livre : Demande de subvention 2020.**

ADOPTE

Des habitants ont souhaité voir la bibliothèque dans la rue, par le biais de boîtes à livres. La Ville se saisit de cette idée, qui rencontre un succès un peu partout en France actuellement. Le budget prévisionnel de l'opération est de 15.000 Euros TTC. Dans le cadre de « Nos quartiers d'été », le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat à hauteur de 12.000 Euros.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

30) **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) : Demande de subvention 2020.**

ADOPTE

Il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 (D.S.I.L.) pour les opérations suivantes :

- ✓ Sécurisation et mise aux normes du pont Saint-André pour un montant total de 939.845 Euros HT
- ✓ Réfection de la tribune du stade Amour Sergent pour un montant total de 210.081,50 Euros HT

31) Requalification du Front de Mer : Demande de subvention PRADET.

ADOPTE

Dans le cadre de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET), il est prévu de solliciter auprès de la Région, une subvention au taux maximum pour la requalification du Front de Mer : balcons, descente Entonnoir, sanitaires publics et pont Saint-André. Le montant total des travaux est estimé à 1.200.000 Euros HT.

32) Aménagement de deux friches urbaines dans le quartier Carnot : Demandes de subventions à la Région et à l'Agence de l'Eau.

ADOPTE

Dans le cadre de l'opération « aménagement de deux friches urbaines dans le quartier Carnot », il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre Politique Ville Investissement et, de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de l'appel à projet 2020 - Eau et Biodiversité. Le montant des travaux avec honoraires est estimé à 252.425,52 Euros HT.

33) Opération « plantations au parc de la Falaise » : Demande de subvention à la Région.

ADOPTE

Dans le cadre de l'opération « plantations au parc de la Falaise », il est prévu de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France, au taux maximum. Le montant estimé de l'opération s'élève à la somme de 4.789,04 Euros HT.

34) « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution de subventions communales.

ADOPTE

Dans le cadre de l'Opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers ou à des commerçants pour la réalisation de travaux de façades.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur COPPIN

ADOPTE

35) Signature d'une convention de partenariat avec l'association Rivages Propres pour les bacs à marée.

Les associations Nature Libre et Rivages Propres mettent en place à titre expérimental un réseau de bacs à marée sur le Littoral entre Dannes et Wissant du 1er octobre 2020 au 31 mai 2021. La proposition d'intégrer la collecte des bacs existants des communes du Portel et de Neufchâtel-Hardelot a été actée lors du comité de pilotage de ce projet du 11 décembre 2019. L'association Rivages Propres, porteuse du projet « Les bacs à marée – un réseau structuré pour la Côte d'Opale » en partenariat avec l'association Nature Libre, s'engage à réaliser dix collectes de déchets sur les trois bacs de la commune. Il convient donc de passer une convention avec l'association Rivages Propres, qui prendra effet au 1er octobre 2020 et qui s'achèvera au 31 mai 2021.

VII. ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : Monsieur COPPIN

36) Participation financière obligatoire aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Jean-Baptiste de La Salle.

ADOPTE

Le Conseil Municipal a fixé le montant du forfait communal annuel pour les élèves inscrits dans les classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Jean-Baptiste de La Salle et résidant sur Le Portel pour l'année scolaire 2019-2020 (exercice budgétaire 2020).

VIII. JEUNESSE ET SPORT

➤ RAPPORTEUR : Monsieur LEPRETRE

37) Signature d'une convention de participation au développement du sport entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau.

ADOPTE

L'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention annuelle de participation au développement du sport, en vue de la promotion et du développement des activités physiques et sportives, pour l'exercice budgétaire 2020, entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau.

IX. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

➔ **Conformément à la délibération n°2020-53 en date du 11 juin 2020** : « **Gestion financière – Réaménagement de la dette de la commune** ».

✓ **Refinancement de contrats de prêt auprès de la Caisse Française de Financement Local.**

Par arrêté municipal n°2020-228 en date du 7 juillet 2020, il a été procédé au refinancement de 3 contrats de prêt pour un montant de 2.831.419,37 Euros auprès de la Caisse Française de Financement Local - Taux d'intérêt annuel : fixe de 1,70 % - Durée : 15 ans et 1 mois - Echéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielles.

✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 161.215 Euros auprès de la Banque Postale pour financer le rachat du prêt de la Caisse d'Epargne n°7105261.**

Pour financer le rachat du prêt de la Caisse d'Epargne n°7105261, la ville a contracté auprès de la Banque Postale un prêt d'un montant de 161.215 Euros, par arrêté municipal n°2020-313 en date du 1er septembre 2020, dont voici les principales caractéristiques : Durée : 11 ans et 1 mois – Score Gissler : 1A - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,87 % – Commission d'engagement : 200 Euros.

✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 237.086 Euros auprès de la Banque Postale pour financer le rachat du prêt de la Caisse d'Epargne n°2016009.**

Par arrêté municipal n°2020-314 en date du 1er septembre 2020, la ville a contracté un prêt d'un montant de 237.086 Euros auprès de la Banque Postale, afin de financer le rachat du prêt de la Caisse d'Epargne n°2016009. Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes : Durée : 20 ans et 1 mois – Score Gissler : 1A - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,10 % – Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

✓ **Réalisation d'un contrat de prêt de 291.838 Euros auprès de la Banque Postale pour financer le rachat du prêt de Dexia n°MIN263651EUR/0280757.**

Pour financer le rachat du prêt de Dexia n°MIN263651EUR/0280757, la ville a contracté auprès de la Banque Postale un prêt d'un montant de 291.838 Euros, par arrêté municipal n°2020-315 en date du 1er septembre 2020 et, dont voici les principales caractéristiques : Durée : 15 ans – Score Gissler : 1A - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,99 % – Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°99142326732 consenti auprès du Crédit Agricole.**

Par arrêté municipal n°2020-329 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°99142326732 pour un montant de 115.692,23 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 72 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 3,88 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : progressif.

✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°99144705218 consenti auprès du Crédit Agricole.**

Par arrêté municipal n°2020-330 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°99144705218 pour un montant de 223.074,23 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 84 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 5,08 % - Périodicité : annuelle – Mode d'amortissement : progressif.

✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°99174027512 consenti auprès du Crédit Agricole.**

Par arrêté municipal n°2020-331 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°99174027512 pour un montant de 270.500,80 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 60 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 3,13 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : progressif.

✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°99147178367 consenti auprès du Crédit Agricole.**

Par arrêté municipal n°2020-332 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°99147178367 pour un montant de 246.732,45 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 63 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 3,53 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : progressif.

✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°99149018910 consenti auprès du Crédit Agricole.**

Par arrêté municipal n°2020-333 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°99149018910 pour un montant de 138.340,14 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 81 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 5,61 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : progressif.

- ✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°10000096475 consenti auprès du Crédit Agricole.**
Par arrêté municipal n°2020-334 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°10000096475 pour un montant de 327.919,05 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 111 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 2,25 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : progressif.
- ✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°10000157099 consenti auprès du Crédit Agricole.**
Par arrêté municipal n°2020-335 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°10000157099 pour un montant de 349.495,66 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 120 mois - Taux d'intérêt annuel fixe de 1,98 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : progressif.
- ✓ **Réaménagement du contrat de prêt n°10000292280 consenti auprès du Crédit Agricole.**
Par arrêté municipal n°2020-336 en date du 15 septembre 2020, il a été procédé au réaménagement du contrat de prêt n°10000292280 pour un montant de 230.000 Euros auprès du Crédit Agricole - Durée : 138 mois - Taux d'intérêt annuel variable : EURIBOR 3 mois jour + marge de 1,06 % - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : constant.
- ➔ **Conformément à la délibération n°2020-52 en date du 11 juin 2020 : « Attribution des délégations de pouvoir à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal ».**
- ✓ **Sortie au Dark Laser – vendredi 24 juillet 2020 : Tarifs.**
Une sortie au Dark Laser a été organisée par le Pôle famille, le vendredi 24 juillet 2020, à l'attention des jeunes portelois de 12 à 17 ans possédant la carte PASS et fréquentant le CAJ (rue de Reims). La participation financière a été fixée à 6 euros - Arrêté municipal n°2020-230 en date du 13 juillet 2020.
- ✓ **Sortie à Acro Liane – vendredi 14 août 2020 : Tarifs.**
Une sortie à Acro Liane à Boulogne-sur-Mer a été organisée, le vendredi 14 août 2020, à l'attention des jeunes portelois de 12 à 17 ans possédant la carte PASS et fréquentant le CAJ (rue de Reims). Par arrêté municipal n°2020-231 en date du 13 juillet 2020, la participation financière a été fixée à 6 euros.
- ✓ **Carte Pass : Tarifification.**
Par arrêté municipal n°2020-232 en date du 17 septembre 2020, la tarification de la carte Pass pour l'année 2020-2021 a été fixée comme suit : 20 Euros pour les Portelois et 60 Euros pour les extérieurs.
- ✓ **Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1.700.000 Euros auprès de la Société Générale.**
Pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale d'un montant de 1.700.000 Euros, par arrêté municipal n°2020-275 en date du 23 juillet 2020, dont voici les principales caractéristiques : Durée : un an – Index des tirages et taux d'intérêt : Les utilisations porteront intérêt sur le Taux Moyen Mensuel des Euribor 1 mois (EUF 1M) majoré de 1 % hors frais – Taux Effectif Global : les tirages étant productifs d'intérêts à taux variable, il est impossible de calculer un TEG valable pour toute la durée du contrat – Frais de dossier : 1.000 Euros – Forfait de gestion : 1.000 Euros.
- ✓ **Ouverture d'une ligne de trésorerie de 300.000 Euros auprès de la Banque Postale.**
Par arrêté municipal n°2020-276 en date du 27 août 2020, la Ville a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale d'un montant de 300.000 Euros, pour financer ses besoins de trésorerie, en voici les principales caractéristiques : Durée maximale : 364 jours – Taux d'intérêt : 0,67 % – Taux Effectif Global : 0,77 % – Commission d'engagement : 300 Euros.
- ✓ **Carte Pass Adulte : Tarifification.**
Par arrêté municipal n°2020-278 en date du 20 août 2020, la tarification de la carte Pass Adulte permettant aux adultes d'avoir accès à plusieurs activités sportives (longe côte, marche nordique et fitness/remise en forme) à compter du mois de septembre, a été fixée comme suit : 50 Euros pour les Portelois et 100 Euros pour les extérieurs.

X. **MANIFESTATIONS**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

✓ **Principales manifestations programmées prochainement.**

- Jusqu'au 10 octobre - exposition Noms de lieux ! Sur les traces de la mer, du Tréport à Ambleteuse, à la médiathèque
- Vendredi 2 octobre :
 - Début des ateliers Chant - Avec le chef de chœur Martine Coulier - pas de théorie, que de la pratique pour le plaisir de chanter ensemble - Tous les vendredis - ouvert à tous - Gratuit - Médiathèque 18H à 19H
 - Théâtre et musique près de chez vous - Montage de vidéos faites pendant le confinement par l'atelier théâtre et la Musicale Porteloise – Organisé par la Ville et la Musicale Porteloise - Espace Philippe Noiret 19H
 - Loto quine – Organisé par Le Drapeau - salle Yves Montand 20H
- Samedi 3 octobre :
 - Brocante des mains vertes - Médiathèque 10H à 12H
 - Café philo - Avec Bernardino Torres, thème: la recherche philosophique - ouvert à tous, boisson offerte à chaque participant Gratuit - Café du ciné 16H à 17H30
- Mardi 6 octobre : Café de l'emploi – Organisé par l'AMIE - Gratuit - Maison de quartier JP Maurouard 10H à 12H
- Samedi 10 octobre : Spectacle Migraaaants - Par la compagnie Ducabo - à partir de 12 ans - 3 € - Espace Philippe Noiret 20H
- Du 13 octobre au 7 novembre - exposition l'histoire du son - à la médiathèque
- Mardi 13 octobre : Permanence juridique - Sur RDV auprès du CIDFF au 03.21.30.45.41 – Organisée par le centre social Espace Carnot - Gratuit - Espace Carnot 14H à 17H
- Vendredi 16 octobre :
 - Soirée ciné spéciale Histoire du son - Réservée aux adhérents - Gratuit - Médiathèque 20H
 - Conférence-écoutes The Beatles - Conférence-écoutes et titres joués en live par Terry Brisack. Il retrace l'histoire unique des "Fab four" de Liverpool depuis les années "Quarrymen" jusqu'à "Let It Be"... et la séparation du groupe. Les débuts sur scène au club "Cavern" de Liverpool, Hambourg et le "Star club", les premiers enregistrements, George Martin et la production de disques intemporels (Sgt Pepper...), la "Beatlemania", tout y est conté - ouvert à tous - Gratuit - Médiathèque 15H
- Samedi 17 octobre : Octobre Rose - Shape&Dance - Chaudron 15H à 20H
- Du 21 au 30 octobre - Henriville fête les 20 ans de la ludothèque Les petits pirates, salle JP Maurouard
- Mercredi 21 octobre :
 - Spectacle Reprise de voler - Par la Cie Melting spot - Danse aérienne avec Clara Serayet sur une musique en direct de Malik Berki Dj Hip Hop électro 3 performances de 15 minutes à 14h, 14h30 et 16h - Gratuit - Médiathèque 14H
 - Spectacle Bien sûr ! Par Coline Morel, qui raconte des histoires d'hommes, d'animaux qui tentent d'appivoiser leurs humeurs pour vivre ensemble - Gratuit - Médiathèque 15H
- Jeudi 22 octobre : Visite du musée Louvres-Lens - Expositions permanente et temporaire : De l'Égypte à Soulages, l'épopée de la couleur noire - 6 € - Départ de la médiathèque 8H30, retour prévu 18H30
- Vendredi 23 octobre :
 - Spectacle La Brigadingue par la Cie Melting spot - 3 danseurs hip-hop présentent 3 impromptus de 15 minutes à 17h, 17h30 et 18h30 - Gratuit - Médiathèque 17H
 - Ca m'est égal - Lectures par Anne Thunin de la Cie Onimagine - Gratuit - Médiathèque 18h30
 - Soirée jeux en famille - Jeux de société... buffet repas - sur réservation - 1€ / Gratuit pour les adhérents - Médiathèque 19H
- Samedi 24 octobre : Heïti en concert – Heïti (synonyme dans la poésie scandinave) est un tout nouveau groupe de musique post-folk dont les textes parlent de la vie avec poésie. Juliette Leroy : chant, claviers - Simon Libert : guitare, basse - Stéphane Hocquet : guitare, pad - Gratuit - Médiathèque 15H30
- Mardi 27 octobre : Permanence juridique - Sur RDV auprès du CIDFF au 03.21.30.45.41 – Organisée par le centre social Espace Carnot - Gratuit - Espace Carnot 14H à 17H
- Vendredi 30 octobre :
 - Atelier art de rue avec la compagnie Ballarom, à partir de 10 ans - Gratuit Maison de quartier JP Maurouard 15H
 - Spectacle feu avec la compagnie Ballarom - Gratuit - Maison de quartier JP Maurouard 19H
- Samedi 31 octobre : Murder party - Venez résoudre les énigmes d'Halloween, dans un décor cauchemardesque - avec l'Espace Carnot et l'atelier théâtre - Gratuit Médiathèque

XI. QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur DUVAL*

AVIS FAVORABLE

38) Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement d'une installation de découpe de poissons par la société LASSALLE FILETS SAS : Avis du Conseil Municipal.

39) Action quartier d'été 2020 : « valorisons ensemble, habitants et collectivités, l'espace naturel du Parc de la Falaise » : Demande de subvention auprès de l'Etat. APPROUVE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur POTIER*

40) Lettre à Monsieur le Président de la République : Demande de réexamen des conditions de mise en place de la 5G (5ème génération de téléphonie mobile). APPROUVE

Date d'affichage : Le 02/10/2020